

**COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES

Séance du 16 août 2023

Le seize août deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **MARTINEZ Gérald, Maire**.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme VINCENT Margaux

Absents : - M. BAUDUIN Gilles - M. BLONDEAU Emmanuel - M. HOUDOT Gilles- M. MARSAGUET Wladek- Mme ARMELIN Martine (a donné procuration à Margaux VINCENT)

Le Conseil Municipal a désigné Mme Margaux VINCENT pour assurer les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

VVF

- MARCHES PUBLICS : Choix des entreprises pour la Restructuration du bâtiment d'accueil dans le village VVF de Saint-Léger-les-Mélèzes (suite)

CHAMPSAUR 3 GLISS

- Convention pour l'exploitation du Télésiège 4 places du Cuchon les jeudis de la saison estivale 2023

CENTRE DE GESTION FPT 05

- Convention de partenariat dans le cadre de la formation de secrétaire de mairie

QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte à 19 h

1. DELIBERATION N 65 : Choix des entreprises (lots 10 et 11) pour la restructuration du bâtiment d'accueil dans le village VVF de Saint-Léger-les-Mélèzes

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration du bâtiment d'accueil dans le village VVF de Saint-Léger-les-Mélèzes et indique :

- que le conseil municipal s'est réuni le 29/06/2023 pour attribuer les lots 1 à 9
- qu'une nouvelle consultation a été effectuée pour le lot 10
- qu'une négociation a été engagée pour le lot 11 ;

Le Conseil Municipal à la majorité décide de conclure les marchés précédemment détaillés avec les entreprises nommées dans le tableau ci-dessous.

LOTS	PROPOSITION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE	TOTAL OFFRE
TOTAL HT Lots 1 à 9 (Délibération 60-2023 du 29/06/2023)		544 416.91 €
LOT N°10 - PLOMBERIE SANITAIRE - VENTILATION	SAS Le Chauffage Gapençais (LCG) 05000 GAP	265 043.38 €
LOT N°11 - ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	INEO 05000 GAP	104 353.22 €
TOTAL HT du marché (Lots 1 à 11)		913 813,51€

Accord à la majorité (6 pour / 1 contre Margaux VINCENT)

2. DELIBERATION N 66 : Convention pour l'exploitation du Télésiège du Cuchon les jeudis pour la saison estivale 2023

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite reconduire l'activité d'ouverture des télésièges les jeudis de la saison estivale 2023 afin de proposer à ses visiteurs la possibilité d'accéder au sommet du Cuchon qui est un point de vue panoramique sur la vallée et qui donne accès à divers sentiers de randonnées.

Cette ouverture interviendra uniquement les jeudis de 9h à 17h sur les mois de juillet et août 2023.

La convention proposée a pour objet de définir les conditions d'utilisation du télésiège 4 places du Cuchon pendant la saison estivale ainsi que les conditions tarifaires.

Compte tenu des frais de fonctionnement qu'occasionnent l'ouverture d'une infrastructure et dans l'éventualité où la vente de titres de transport aux utilisateurs ne couvre pas les frais engendrés, une facture sera établie en fonction des coûts réels d'exploitation.

Le Conseil Municipal approuve la convention pour l'exploitation du Télésiège du Cuchon les jeudis pour la saison estivale 2023 et s'engage à prendre en charge les frais supplémentaires non couverts par la vente des titres de transport.

Accord à l'unanimité

3. DELIBERATION N 67 : Convention de partenariat dans le cadre de la formation de secrétaire de mairie

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de convention à signer avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique des Hautes-Alpes (CDG05) relative à l'accueil en collectivité de participant à la formation de secrétaire de mairie et métiers administratifs.

En vertu de l'article L452-44 du Code général de la fonction publique, le CDG 05 propose aux collectivités de mettre à leur disposition des collaborateurs temporaires pour faire face à leurs besoins.

Pour pallier les difficultés relatives à l'emploi de secrétaires de mairie, le CDG 05 a mis en place un partenariat avec l'AMF 05, Pôle emploi et le CNFPT portant sur la création d'une formation de secrétaire de mairie et métiers administratifs. Les personnes formées viendront ensuite rejoindre le vivier intérim du Centre de Gestion qui pourra, de ce fait, répondre au mieux à la demande des collectivités. Une demande qui pourrait s'avérer croissante en vue des futurs départs en retraite.

La formation se décomposera d'une partie théorique et d'une partie pratique.

Accord à l'unanimité

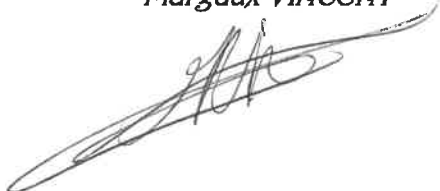
4. QUESTIONS DIVERSES

Stockage de la scène :

M. Bernard GARCIN propose de stocker la scène au niveau de ses hangars pour éviter qu'elle ne se détériore.

La séance est levée à 19 h35

Le secrétaire de séance
Margaux VINCENT



Le Maire
Gérald MARTINEZ



